



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Chancellerie épiscopale

Exigences en vue de l'engagement d'un agent pastoral (prêtre, religieux, agent pastoral laïc) venu d'ailleurs

Le candidat souhaitant travailler dans notre diocèse devra :

- Fournir une lettre de recommandation de son évêque ou de son supérieur
- Fournir son curriculum vitae détaillé, accompagné d'une lettre de motivation
- Donner des informations, dans la limite de la confidentialité, sur son état de santé afin de savoir s'il requiert une attention particulière
- Fournir un extrait de son casier judiciaire
- Fournir un certificat de bonnes mœurs (à demander à son évêque ou à son supérieur)
- Avoir un permis de conduire depuis au moins 3 ans
- Avoir exercé au moins 5 ans de ministère
- Avoir de bonnes connaissances du français ou de l'allemand : le niveau B2 est exigé pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère en français ou en allemand et le niveau B1 pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère auprès d'une communauté linguistique
- Prendre connaissance au préalable de notre « [Livret d'accueil](#) »
- Savoir que toute personne travaillant pour l'Eglise dans le diocèse est tenue de suivre des cours de prévention des [abus sexuels](#), assurés par l'[association ESPAS](#)
- Signer, dès son arrivée, la [charte diocésaine contre les abus sexuels](#)